



Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Février 2017

Date de convocation : 9 février 2017

Sous la Présidence de GOEHRY Mireille, Maire
Elus : 52 - En fonction : 50 - Présents ou représentés : 39

Présents : ALBINET Arnaud - BOISSEAU Catherine - KREMMELE Catherine - BRUCKMANN Jacques - BURGER Sylvie - CRIQUI Jean-Marie - DIGIUSTO Christiane - DISS Richard - ECKART Jean-Luc - FELDMANN Jean-Paul - FLICK Guillaume - FRANCK Céline - FREUND Bernard - FUCHS Albert - GANTZER Pierre - GEHIN Patrick - GILLIG Yves - GOEHRY Mireille - GOEHRY Sophie - GROSS Dominique - HAMM André - HOFSTETTER Eric - JOST Jean-Louis - KIENTZ Patrick - KOESSLER Michèle - KREMMELE Christine - LAPP Sébastien - MEYER Isabelle - MULLER Maurice - REMOND Xavier - RISCH Francis - SCHAEFFER Anita - SCHNEIDER Laurent - SPITZER François - WOLFF Jennifer

Pouvoirs : HUSER Michel à GOEHRY Mireille - PEYRE Bernard à HOFSTETTER Eric - MATTERN Michael à GILLIG Yves - FRITSCH Laure à FLICK Guillaume

Absents excusés : FRITSCH Christelle - HUSER Michel - LOHR Monique - SAENGER Tharcisse - PEYRE Bernard - MATTERN Michael - FRITSCH Laure

Absents : ADAM Jean-Marie - BARROUILLET Danièle - FUCHS Didier - HANTSCH Myriam - UGE Brigitte - SIEFERT Eric - MENNY Alain

Secrétaire de séance : BOISSEAU Catherine

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2016 a été adopté par l'ensemble des membres présents à ladite réunion.

Mme le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Elle informe les conseillers de la démission de Mme SIMON Delphine, Conseillère municipale de la Commune déléguée de Hohatzenheim.

En préparation du vote à venir courant Mars 2017 des différents comptes administratifs de la Commune nouvelle, et dans l'attente de la validation des comptes de gestion 2016, lecture est faite aux conseillers des chiffres arrêtés au 31 décembre 2016. Il est précisé que le montant des dotations a bien été augmenté de la bonification de 5% attendue pour création de la commune nouvelle.

DCM 2017-001

5 – Institutions et Vie politique

5.3 – Désignation des représentants

DESIGNATION du DELEGUE COMMUNAL ASSAINISSEMENT AU SDEA

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au transfert complémentaire de compétence effectué par le SIVU de la région de Brumath au SDEA valant transfert complet de la compétence « assainissement », il convient de désigner le représentant siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-21 ;

VU les statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11, 14 et 29 ainsi que son annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3.000 habitants et par compétence ;

APRES avoir entendu les explications fournies par le Maire ;

APRES en avoir délibéré ;

- **DESIGNE** en application de l'article 11 des Statuts modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du CGCT pour l'ASSAINISSEMENT :
 - **M. CRIQUI Jean-Marie**, délégué de la Commune de Wingersheim les Quatre Bans au titre de la Commune déléguée de HOHATZENHEIM au sein de la Commission Locale assainissement et des Assemblées territoriale et Générale du SDEA par 38 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

(1 abstention)

DCM 2017-002

3 – Domaine et Patrimoine

3.3 – Locations

Commune déléguée de Mittelhausen – attribution de biens communaux

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les parcelles suivantes ont fait l'objet d'une procédure d'attribution en location selon le descriptif suivant :

- Lieu-dit « Ebrueckmatten » section 28 parcelle 35 Lot 2 « nature bois » d'une superficie d'environ 15 ares ;
- Lieu-dit « Muhlmatten » section 26 parcelle 8 lot 1 « nature bois » d'une superficie d'environ 10 ares ;
- Lieu-dit « Muhlmatten » section 26 parcelle 8 lot 2 « nature bois » d'une superficie d'environ 11 ares.

Le Conseil Municipal :

VU les délibérations du 16 décembre 2008 et 9 février 2009 de la Commune historique de Mittelhausen ;

VU les courriers de renonciation de Mmes Lienhardt et Arbogast et le décès de M. Bernhardt,

CONSIDERANT les candidatures de M. Hamm André et du GAEC des 4 PONTS ;

- **DECIDE** d'attribuer les biens communaux :
 - **Au GAEC des 4 PONTS** pour le Lieu-dit « Muhlmatten » section 26 parcelle 8 (Lot 1 et 2)
 - **A André HAMM** pour le Lieu-dit « Ebrueckmatten » section 28 parcelle 35
- **DIT** que les conditions et tarifs fixés par décision du 9 février 2009 demeurent inchangés (indexé sur le fermage 2016 au prix de 1.80€ l'are) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats de location et tout acte s'y rapportant.

(2 abstentions)

DCM 2017-003

3 – Domaine et Patrimoine

3.1 – Acquisitions

Commune déléguée de Mittelhausen – Acquisition foncière Liaison verte

Dans le cadre de l'approbation du projet définitif de la liaison verte entre Wingersheim et Mittelhausen, il y a lieu de procéder aux acquisitions foncières nécessaires à l'emprise foncière pour la réalisation de la piste et de l'aménagement de sécurité de l'entrée de Mittelhausen selon les deux PV d'arpentage établis par le géomètre.

Le Conseil Municipal :

APRES avoir pris connaissance de l'emprise des terrains concernés,

VU les PV d'arpentage provisoires du géomètre LAMBERT du 6 décembre 2016 ;

VU la réalité foncière à rétablir concernant la voirie desservant l'entreprise Remond ;

VU la division parcellaire affectée sur deux parcelles communales pour le détachement de 3,04 ares et 2,17 ares ;

- **VALIDE** les acquisitions foncières suivantes, selon les numéros provisoires :

➤ Goehry Laurent	Section 23 parcelle 2/93	2.87 ares maximum
➤ North Marguerite ép. Huser	Section 24 parcelle 2/243	1.52 ares
➤ Meyer Emma ép. Richert	Section 24 parcelle 4/244	0.42 ares
➤ Gradt Michel	Section 24 parcelle 6/245	1.19 ares
➤ Schaeffer Suzanne ép. Lapp	Section 24 parcelle 8/246	0.98 ares
➤ Kalbacher Ludovic et Dorn Henriette	Section 28 parcelle 6/19	2.12 ares
➤ Meyer Emma ép. Richert	Section 28 parcelle 8/20	2.86 ares
➤ Richert Annie ép. Schaeffer	Section 28 parcelle 10/21	0.51 ares
➤ Meyer Emma ép. Richert	Section 28 parcelle 12/22	0.09 ares
➤ Lichtenthaler Christian	Section 28 parcelle 14/23	0.36 ares
➤ Lichtenthaler Christian	Section 28 parcelle 16/24	0.45 ares

Soit un total de 18.58 ares

- **AUTORISE** la division parcellaire en Commune déléguée de Mittelhausen selon :
 - Section 28 parcelle 2/33 pour une contenance de 3.04 ares
 - Section 28 parcelle 4/31 pour une contenance de 2.17 ares
- **FIXE** le prix de 300€ l'are.
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes devant le notaire Albert SALAVERT.

(2 abstentions ; 1 voix contre)

5 – Institutions et vie politique

5 – 2 Fonctionnement des assemblées

O.M.S.C.L. de Wingersheim les Quatre Bans – Transfert de Trésorerie

Conformément aux statuts adoptés lors du Conseil municipal du 28 novembre 2016, il y a lieu de doter l'OMSCL de Wingersheim les Quatre Bans de fonds de roulement pour permettre à chaque salle de disposer d'une trésorerie de gestion.

Le Conseil Municipal :

VU la délibération du 28 novembre 2016 portant création de l'OMSCL ;

VU l'adoption des statuts en date du 28 novembre 2016, notamment l'article 15 ;

VU la modification des statuts de l'OMS de Wingersheim au 1^{er} janvier 2017 ;

VU la dissolution de l'OMS de Hohatzenheim en date du 1^{er} janvier 2017 ;

APRES avoir pris connaissance des montants de transfert acceptés par les associations de gestion des salles communales, représentées par leurs présidents respectifs ;

- **VALIDE** le transfert au compte de gestion de l'OMSCL de Wingersheim les Quatre Bans des montants suivants par :
 - L'OMS de Wingersheim d'un montant de 5.000€
 - L'OMS de Hohatzenheim d'un montant de 5.000€
 - L'ACGSPG de Gingsheim d'un montant de 5.000€ ;
 - L'ASLM de Mittelhausen d'un montant de 16.500€ en deux versements.

(adoptée à l'unanimité)

4 – Fonction publique

4 – 1 Personnel titulaire et stagiaires de la F.P.T.

Augmentation de la DHS Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe

La création de l'OMSCL de Wingersheim les Quatre bans permet depuis le 1^{er} janvier 2017 d'harmoniser l'entretien des salles communales. Afin de simplifier le traitement de la durée hebdomadaire de l'agent technique en charge de l'entretien de la salle communale de Wingersheim, il est nécessaire d'augmenter la durée de service de l'agent technique territorial principal.

Le Conseil Municipal :

VU la durée hebdomadaire de service de l'agent VOLTZ Pascal à 30/35^{ème} au 01^{er} janvier 2017 ;

VU la demande écrite de l'agent en date du 31 janvier 2017 ;

VU la saisine du Comité Technique paritaire en date du 31 janvier 2017 ;

VU l'accord réputé favorable du CTP en date du 13 février 2017 ;

- **FIXE** la durée hebdomadaire de service de M. VOLTZ à 35/35^{ème} à compter du 01^{er} mars 2017.
- **AUTORISE** le maire à signer les documents administratifs nécessaires.

(Adoptée à l'unanimité)

4 – Fonction publique

4 – 1 Personnel titulaire et stagiaires de la F.P.T.

Augmentation de la DHS Adjoint technique territorial 2^{ème} classe

Dans le cadre de la mise en place des ateliers RAM du Pays de la Zorn depuis septembre 2016 dans les locaux de l'ancienne école en commune déléguée de Gingsheim, le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'entretien de ces locaux est assurée par la Commune nouvelle. A ce titre, il y a lieu de porter le temps de travail dédié à l'entretien du bâtiment école – mairie de l'agent technique à une durée de service de 16,50 heures hebdomadaire.

Le Conseil Municipal :

VU l'article 97-I de la Loi n° 84-53, complétant le premier alinéa du I de l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la durée hebdomadaire de service de l'agent WICKER Yvonne à 15/35^{ème} au 01^{er} janvier 2017 ;

VU la demande écrite de l'agent en date du 31 janvier 2017 ;

- **FIXE** la durée hebdomadaire de service à 16,50/35^{ème} à compter du 01^{er} mars 2017.
- **AUTORISE** le maire à signer les documents administratifs nécessaires.

(Adoptée à l'unanimité)

DCM 2017-007

4 – Fonction publique

4 – 2 Personnel contractuel

Renouvellement du contrat d'engagement Agent administratif

Mme NESS MARCHETTI Sandra entrée en service le 1^{er} avril 2011 et occupant actuellement le poste de rédacteur au sein de la Commune nouvelle de Wingersheim les Quatre bans avait bénéficié jusqu'à ce jour de contrats de travail successifs d'une durée de trois ans dans la Commune déléguée de Gingsheim. Les contrats successifs de l'agent prennent fin réglementairement au 1^{er} avril 2017.

VU le contrat d'engagement d'un agent contractuel du 1^{er} avril 2011 au 01^{er} avril 2014 pour une durée de trois ans ;

VU le renouvellement de contrat d'engagement du 1^{er} mars 2014 au 01^{er} avril 2017 pour une durée de trois ans ;

VU l'arrêté de recrutement par voie de transfert en date du 01^{er} janvier 2016 au sein de la Commune nouvelle de Wingersheim les Quatre Bans ;

VU la délibération 2016-52 du Conseil municipal portant création du poste de rédacteur contractuel à plein temps à compter du 01^{er} aout 2016 ;

Considérant que Mme NESS MARCHETTI remplit les conditions compte tenu de son engagement au sein de la collectivité et justifie au 1^{er} avril 2017 de 6 ans de service effectif ;

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le maire à reconduire le contrat de travail de Mme NESS MARCHETTI à compter du 1^{er} avril 2017 en contrat à durée indéterminée aux conditions de la délibération prise le 23 mai 2016 fixant la rémunération à 'indice brut 438, indice majoré 386.

(Adoptée à l'unanimité)

DCM 2017-008

7 – Finances locales

7 – 5 Subventions

Demande de subvention au titre du Contrat de ruralité - Liaison verte 2^{ème} tranche Wingersheim / Groupe Scolaire Intercommunal

Le Maire expose que l'Etat a proposé d'instituer à compter de 2017 des contrats de ruralité pour les territoires. L'objectif de ce contrat qui porte jusqu'en 2020 est de définir les grandes orientations des territoires ruraux en matière d'investissement afin de leur apporter un concours financier particulier sur des équipements structurants qui sont d'intérêt intercommunal ou supra communal.

La Commune de Wingersheim les Quatre Bans a fait remonter deux dossiers dans les domaines suivants : ACCES et MOBILITE.

Le Conseil municipal :

VU le projet de contrat de ruralité 2017-2020

VU le programme d'investissement de la Commune Nouvelle de Wingersheim les Quatre Bans qui porte sur la desserte du Groupe Scolaire Intercommunal ;

VU l'avant-projet définitif approuvé en date du 20 décembre 2016 ;

CONSIDERANT que les travaux seront engagés en 2017 ;

- **CONFIRME** l'engagement des travaux d'aménagement de la liaison verte Wingersheim / Groupe Scolaire Intercommunal 2^{ème} Tranche pour un montant de travaux de 422.490€ ;
- **VOTE** le plan de financement comme suit :
 - Etat DETR 100.000€
 - Etat FSIL 120.000€
 - Département 30.000€
 - Commune 172.490€
- **DECIDE** de lancer l'Appel public à concurrence dans les prochaines semaines ;
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au **titre du FSIL**, conformément aux crédits inscrits au Contrat de Ruralité 2017-2020.

(Adoptée à l'unanimité)

DCM 2017-009

3 – Domaine et patrimoine

3 – 5 Autres actes de gestion du domaine public

Révision et instauration des concessions de cimetière sur les 4 communes historiques

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune Délégée de WINGERSHEIM en date du 16 février 1993 instaurant les concessions au cimetière communal ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune Délégée de MITTELHAUSEN en date du 1er octobre 1986 instaurant les concessions au cimetière communal ;

VU la création d'une Commune Nouvelle WINGERSHEIM LES QUATRE BANS au 1^{er} janvier 2016 avec les Communes Historiques de GINGSHEIM, HOHATZENHEIM, MITTELHAUSEN et WINGERSHEIM ;

VU l'échéance au 1er octobre 2016 des concessions de la Commune Délégée de MITTELHAUSEN ;

Considérant qu'il y a lieu d'harmoniser à l'ensemble des Communes Délégées l'instauration de concessions ;

Considérant que la délibération 2016- 67 prise en date du 29 aout 2016 est incomplète ;

et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE d'instaurer** sur les Communes Délégées de **GINGSHEIM** et **HOHATZENHEIM** des concessions dans leur cimetière respectif **à compter du 1^{er} janvier 2017**
- **DÉCIDE** de fixer et réviser le tarif des concessions funéraires sur l'ensemble du territoire de la Commune Nouvelle comme suit à compter de ce jour :
 - **Tombe simple de 2 m²** 150 € pour 15 ans
 - **Tombe double de 4 m²** 300 € pour 15 ans
 - **Tombe triple de 6 m²** 450 € pour 15 ans
 - **Tombe supplémentaire de 2m²** 150 € pour 15 ans
 - **Columbarium case sur colonne** 750 € pour 15 ans
 - **Columbarium cave urne** 990 € pour 15 ans
- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre la procédure administrative nécessaire à l'instauration et au recouvrement des tarifs de concessions
- **PRECISE** que cette délibération ANNULE et REMPLACE la délibération 2016-67.

(1 abstention ; 2 voix contre)

Pour extrait conforme
 Le Maire : GOEHRY Mireille